

La Classe Préparatoire à l'Apprentissage (CPA) forme une passerelle entre l'école et l'apprentissage et s'effectue dans le cadre de la scolarité obligatoire.

La formation est de type alterné : enseignement général et technologique en CPA au Centre de Formation d'Apprentis (une semaine) et stage pratique en Entreprise (une semaine).

### **LE STATUT DU JEUNE**

- ↳ L'élève en CPA reste sous statut scolaire.
- ↳ Il bénéficie de la totalité des congés scolaires.
- ↳ Horaire maximum de travail :
  - . semaine en entreprise : 5 jours de 7 heures (35 heures)
  - . semaine au centre de formation : 4 jours de 7 heures (28 heures)
- ↳ Il ne peut être employé dans l'entreprise pendant la semaine réservée aux cours au centre de formation, ni pendant les dimanches et jours fériés légaux (quelle que soit la profession).
- ↳ Les absences (aux cours ou en entreprise) ne peuvent être autorisées que par le Directeur du Centre.
- ↳ En cas de maladie ou d'accident extra-scolaire, le jeune est couvert par l'assurance "chef de famille".
- ↳ En cas d'accident survenant dans le cadre de la scolarité (en entreprise, au centre de formation ou sur le trajet), le jeune est couvert par le centre.

Toute déclaration d'accident (même léger) doit être faite immédiatement à la Direction du Centre en téléphonant d'abord (**02.51.62.79.89** - Mme Brosseau).

**IMPORTANT** : cette déclaration doit indiquer le maximum de détails sur les circonstances de l'accident et préciser les lieux, date, heure, ainsi que les soins ou interventions nécessités.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### Conditions pour le jeune :

- Etre né en 1995, c'est-à-dire avoir 15 ans révolu dans l'année civile en cours.
- Coursus scolaire en 2009-2010 : 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, ou 4<sup>ème</sup>.
- Avoir une entreprise souhaitant signer une convention de stage pour l'année scolaire ; celle-ci devant avoir une habilitation pour former des apprentis ou pré-apprentis.

### Conditions pour l'entreprise :

- Etre habilité pour former des apprentis ou pré-apprentis et avoir une place disponible.

Contactez votre Chambre Consulaire (Métiers : 02.51.44.35.15 ou Commerce : 02.51.45.32.32) pour plus d'information.

## MODALITÉS DE LA CONVENTION :

- Demande de validation du dossier d'inscription à la Chambre Consulaire dont dépend l'entreprise.
- Compléter l'inscription définitive (Famille, Collège, Maître de Stage).
- Renvoyer l'inscription définitive complétée avec les éléments suivants :
  - Une copie recto verso de la carte d'identité du jeune,
  - Une copie de l'attestation d'assurance scolaire, deux photos d'identité.
  - Un chèque de 43 € pour les frais administratifs.
  - Copies des derniers bulletins scolaires et N° INE,
  - Un certificat médical d'aptitude pour le sport et pour le métier choisi.
  - 6 timbres au tarif en vigueur (convention + examen du CFG)
- Signature de la Convention de Stage en juillet
- Début de la formation en entreprise ou au CFA uniquement à la date de rentrée scolaire.

N° enregistrement CFA : 02010 \_\_\_\_\_



**PROFESSION** : Maçon - Carreleur - Plâtrier  
Peintre  
Plombier - Chauffagiste - Métallier  
Menuisier Inst - Fab - COB

**PARENTS** \_\_\_\_\_

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone (dom) :

Portable :

**JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2009/2010** \_\_\_\_\_

Nom Prénom :

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_ ( )

Classe fréquentée :

Etablissement :

**MAÎTRE DE STAGE** \_\_\_\_\_

Nom Prénom :

Profession : \_\_\_\_\_ N° APE: \_\_\_\_\_ N° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse :

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Portable :

---

## PARTIE RÉSERVÉE À LA CHAMBRE DE MÉTIERS

Signature :

N° agrément : \_\_\_\_\_ Du : \_\_\_\_\_

Nombre d'apprentis : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Accord  OUI  NON